



Bertschi Jean

Lutte contre les chardons en forêt

Cosignataires : -

Date de dépôt :

13.09.17

DIAF

Dépôt

Le chardon doit être combattu sur les surfaces agricoles. On constate qu'en forêt les corporations forestières n'appliquent pas les mêmes règles et ne sont pas disposées à lutter contre les chardons. Cette inégalité de traitement expose les surfaces agricoles et amène la propagation des chardons sur lesdites surfaces.

Question :

> Pourquoi cette inégalité entre les surfaces forestières et les surfaces agricoles ?

—